

TAXE APPRENTISSAGE



**DIPLÔME
DE JURISTE CONSEIL
D'ENTREPRISE**

**INVESTISSEZ
VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE
DANS LA FORMATION
DE VOS FUTURS COLLABORATEURS**

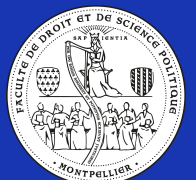


FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Centre du Droit de l'Entreprise

39 rue de l'Université - 34060 Montpellier

corinne.daigneau@umontpellier.fr - tél : 04.34.43.30.11





Une grande école au sein de l'Université

Madame, Monsieur,

La taxe d'apprentissage est un investissement éclairé qui vous permet de concrétiser votre engagement auprès des institutions de votre choix, en participant directement à la formation de vos futurs collaborateurs.

En soutenant le **Magistère - D. J. C. E. de Montpellier**, vous permettez la pérennité d'une formation spécifique au sein de l'Université, reconnue depuis 1986 pour ses méthodes d'apprentissage et la qualité des intervenants parmi lesquels de très nombreux professionnels.

Cette année, les modalités de collecte et de distribution du solde de taxe d'apprentissage changent.

La déclaration du solde de taxe d'apprentissage se fait via la DSN (déclaration sociale nominative) du mois d'avril et le paiement est fixé au 5 ou 15 mai auprès de l'URSSAF/MSA.

A partir du 25 mai, vous pourrez choisir les établissements destinataires de votre solde de taxe d'apprentissage **sur la plateforme Soltea**.

Pour désigner le Magistère - D. J. C. E. de Montpellier bénéficiaire de cette somme, trois identifiants vous seront nécessaires :

N° SIRET de l'université de Montpellier : 130 029 796 00013

N° UAI de la Faculté de Droit et de Science politique : 0341154V

Code RNCP : 34127

Nous vous remercions de nous retourner (par mail à claire.catala@umontpellier.fr) le formulaire ci-joint.

Celui-ci nous permettra d'assurer un suivi de votre versement et d'établir un prévisionnel global.

En vous remerciant par avance pour votre contribution, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pr. Marie-Pierre Dumont et Pr. Clémence Mouly
Co-directrices du Magistère DJCE de Montpellier



TAXE D'APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2023

FORMULAIRE DE VERSEMENT

Si vous souhaitez nous attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce formulaire et nous le retourner par mail à :

corinne.daigneau@umontpellier.fr

claire.catala@umontpellier.fr

droit-sp-ta@umontpellier.fr

En nous retournant ce document, vous nous permettez d'établir un prévisionnel et de vérifier l'effectivité du versement par la Caisse des Dépôts et Consignations.

ENTREPRISE

Nom :

Siret :

Contact :

Téléphone :

Adresse mail :

Montant du versement :

ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER SIRET 13 002 979 600 013

COMPOSANTE BÉNÉFICIAIRE

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE UAI 0341154V

FORMATION

MENTION DROIT DES AFFAIRES RNCP34127

Master DJCE

Responsables pédagogiques : Pr Marie-Pierre Dumont, Pr Clémence Mouly

Secrétariat : Mme Corinne Daigneau, *corinne.daigneau@umontpellier.fr*, 04 34 43 30 11

Comptabilité : Mme Claire Catala, *claire.catala@umontpellier.fr*, 04 34 43 30 28

Les titulaires du DJCE sont aujourd'hui chez

ADVANT Altana

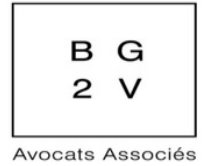


ashurst

ALLEN & OVERY



**Baker
McKenzie.**



BREDIN PRAT
Avocats à la Cour

Chammas & Marcheteau



CMS Francis Lefebvre



**CLIFFORD
CHANCE**



DE PARDIEU BROCAS MAFFEI
AVOCATS

Deloitte.
Société d'Avocats



DARROIS VILLEY MAILLOT BROCHIER



**ELVINGER
HOSS**
LUXEMBOURG LAW

FIDAL
AVOCATS



**FROMONT
BRIENS**



HOCHE
AVOCATS

HFW

**Hogan
Lovells**



Jeausserand Audouard
AVOCATS À LA COUR

mazars

NORTON ROSE FULBRIGHT



racine
AVOCATS

RIGAUD
AVOCATS



**WINSTON
& STRAWN
LLP**



WHITE & CASE

VIVIEN & ASSOCIÉS

WILLKIE FARR & GALLAGHER LLP